

COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 80/2021

OBJET : Réglementation de la circulation Rue Pauline Flaugergue, à Cougousse.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant la demande de travaux par l'entreprise Randeyne pour le compte de la mairie de Salles-la-Source.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1 - La circulation des véhicules, sera interdite le 14 au 17 septembre inclus, rue Pauline Flaugergue, en journée de 8h à 17h30.

ARTICLE 2 - Durant cette période, et sur cette voie, le stationnement des véhicules sera interdit dans le secteur en travaux.

ARTICLE 3 - La signalisation règlementaire relative aux restrictions de circulation sera mise en place par la mairie de Salles-la-Source.

ARTICLE 4 - La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, le 1 Septembre 2021

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.


LE MAIRE,

Jean-Louis ALIBERT